



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 juin 2017

Objet de la délibération

**ADHESION A LA CHARTE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DU  
PAYS DE LORIENT**

Le vingt neuf juin deux mille dix sept à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDÉ, Marc LE BOUHART, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Xavier POUREAU à Marie-Hélène LE BORGNE, Alain HASCOET à Yves GUYOT

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE BOUHART Marc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2017.06.022**

## **ADHESION A LA CHARTE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DU PAYS DE LORIENT**

**Rapporteur : Julian PONDAVEN**

En 2001, Lorient Agglomération et les représentants de la profession agricole ont signé une Charte de l'Agriculture avec les objectifs suivants :

- Le maintien d'une activité économique dynamique et diversifiée,
- La protection de l'environnement et des paysages,
- Le développement de la communication et du dialogue entre les agriculteurs, élus et habitants du territoire.

Lorient Agglomération a engagé en octobre 2015 une révision de la Charte pour l'adapter aux évolutions économiques, partenariales, et territoriales. La fusion de Lorient Agglomération avec la Communauté de Communes de Plouay, territoire très agricole (25 % au moins des emplois pour la quasi-totalité des communes) a en effet renforcé l'importance de la place de cette activité sur le territoire.

A l'issue du diagnostic, les thèmes prioritaires d'actions partagés sont : l'alimentation, l'agriculture et les enjeux liés à la transmission des exploitations, la ruralité et l'énergie. Ainsi la nouvelle Charte de l'Agriculture devient la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation et concernera le territoire du Pays de Lorient composé de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan.

Avec la Chambre d'Agriculture du Morbihan, les deux structures intercommunales sont les structures pilotes de la Charte. Elles animent la Charte et engagent pour ce faire les moyens nécessaires.

Les partenariats sont renforcés par l'intégration du Conseil de Développement au sein du Conseil Alimentaire et Agricole (anciennement appelé groupe de travail de la Charte de l'Agriculture).

D'autres partenaires publics, associatifs et économiques qui participent, par leurs actions, à la mise en œuvre de la Charte, pourront adhérer à cette dernière par délibération ou par courrier.

La nouvelle Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation répond à 4 défis :

- Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi
- Défi 2 – Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé
- Défi 3 – Cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et favoriser la transition
- Défi 4 – Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la Charte

Envoyé en préfecture le 28/10/2019

Reçu en préfecture le 28/10/2019

En

Affiché le

Re

ID : 056-215600834-20191024-D201910005-DE

Affiché le 06 07 2017

ID : 056-215600834-20170629-D201706B022-DE

Elle a été approuvée au Conseil Communautaire de Lorient Agglomération le 4 avril 2017 et le 6 juin 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan.

Elle sera enfin ratifiée par la Chambre d'Agriculture d'ici fin juin.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé que la Ville d'Hennebont signe la charte et la décline sur son territoire dans le cadre du Programme Local Alimentaire et Agricole hennebontais (PLAA) en cours d'élaboration. Ce dernier aura pour objectifs de :

- Promouvoir la consommation de produits alimentaires locaux respectueux de l'environnement et de la santé,
- Favoriser le maintien et la création d'emploi dans le domaine alimentaire et agricole,
- Relier la ville et la campagne,
- Soutenir l'éducation populaire et la participation citoyenne autour de l'alimentation, dans le cadre des défis de la Charte du Pays de Lorient.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération approuvant la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient en date du 4 avril 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan approuvant la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient en date du 6 juin 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 29 mai 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 7 juin 2017,

Vu le rapport présenté en Conseil Municipal,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation, ses orientations et son programme prévisionnel d'actions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les différentes formalités s'y rapportant.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



André HARTEREAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2019

Reçu en préfecture le 28/10/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191024-D201910005-DE

## **Pourquoi une Charte de l'agriculture et de l'alimentation ?**

L'agriculture et les espaces agricoles sont des ressources stratégiques du pays de Lorient, complémentaires à sa maritimité, et contribuent fortement à son attractivité et à sa personnalité. Activité économique d'intérêt général, l'agriculture participe, au travers des hommes et des femmes qui la composent, à répondre au développement durable, à la création d'emplois, à la préservation de l'environnement et des paysages, à l'alimentation et au lien social. Pour autant, les espaces agricoles sont les premiers à disparaître au profit de l'étalement urbain.

Dès 2001, Lorient Agglomération et tous les représentants de la profession agricole se sont engagés, via la signature d'une première Charte de l'agriculture de Lorient Agglomération, à mettre en place des actions pour le maintien d'une activité économique dynamique et diversifiée, la protection de l'environnement et des paysages, le développement de la communication et du dialogue entre les agriculteurs, élus et habitants du territoire.

15 ans après, dans une situation agricole complexe, fragilisée et dans un contexte institutionnel mouvant, les signataires ont décidé d'en dresser le bilan partagé et de proposer une nouvelle Charte. De nouveaux enjeux sont en effet apparus. L'agriculture, l'alimentation, le réchauffement climatique, et la transition énergétique et environnementale sont aujourd'hui devenus des thèmes récurrents du débat de société. Ils appellent à ce titre à la participation l'ensemble des acteurs aux choix territoriaux.

En outre, les signataires ont souhaité que la stratégie agricole et alimentaire du pays de Lorient soit en pleine cohérence avec le projet de territoire du SCOT et les autres politiques publiques.

## **Une charte élaborée avec les acteurs socio-économiques du territoire**

12 mois ont été mis à profit par les collectivités, les représentants de la profession agricole, les autres acteurs économiques, le Conseil de développement et les associations pour co-construire la Charte en collaboration avec le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération, « Terres en villes ».

Enquêtes de terrain, comités de pilotage, ateliers d'acteurs, participation citoyenne ont été les moments forts de cette co-construction qui a permis d'élaborer une vision commune de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation.

## **LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Cette charte est un document d'orientations politiques et stratégiques. Elle est composée d'un document de référence qui engage les organisations et mouvements qui y adhèrent dans la prise de décision et l'action. Elle se décline dans un programme prévisionnel d'actions à court et moyen terme.

Toute nouvelle action répondant aux objectifs de la Charte pourra par la suite être intégrée au programme qui sera régulièrement actualisé. La Charte sera régulièrement évaluée.

Cette nouvelle Charte souhaite s'inscrire dans une logique de progrès et d'engagement pour le développement économique, l'amélioration de l'environnement et de la santé des habitants.

Elle porte l'ambition d'une répartition équitable de la valeur ajoutée entre tous les acteurs, du producteur au consommateur, et une meilleure préservation des espaces agricoles.

Elle vise notamment à accroître significativement l'approvisionnement des habitants du territoire en produits locaux, et notamment biologiques.

Dans une logique de qualité territoriale, elle privilégiera la « couleur pays de Lorient » dans sa dimension terre-mer, en complémentarité des autres territoires bretons.

## **QUATRE GRANDS DEFIS :**

### **DEFI 1 – PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DE L’AGRICULTURE ET L’EMPLOI**

Les Hommes, leurs savoir-faire et leurs collectifs, les espaces agricoles, les bâtiments d’exploitations, les cheptels et cultures forment les ressources agricoles du pays de Lorient. La périurbanisation et les crises économiques fragilisent périodiquement ces ressources que la Charte entend protéger, conforter et aider à se renouveler. L’objectif de préservation des terres agricoles doit tenir compte des besoins de développement et notamment ceux des communes rurales, conformément aux orientations du Schéma de Cohérence Territorial et à la Charte départementale de l’agriculture et de l’urbanisme du Morbihan.

*Enjeu stratégique 1.1 - Favoriser l’emploi et préparer la prochaine génération d’agriculteurs via la formation, l’installation et la transmission*

*Enjeu stratégique 1.2 - Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification (SCOT, PLU), à leurs échelles respectives*

*Enjeu stratégique 1.3 - Valoriser en concertation les outils de production agricole : terres et équipements*

### **DEFI 2 – CO-CONSTRUIRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE ET PARTAGE**

La Charte entend promouvoir et développer une alimentation de qualité, dont la responsabilité incombe à tous les acteurs de la chaîne alimentaire du producteur jusqu’au consommateur. De nombreuses initiatives citoyennes témoignent d’une volonté des consommateurs de devenir acteurs de leur alimentation. L’ambition est aussi de conforter l’économie agricole.

La Charte entend contribuer à construire un système alimentaire vertueux pour le plus grand bénéfice des habitants, des acteurs économiques et du territoire.

Elle vise à plus d’équité dans la répartition de la valeur ajoutée, une accessibilité sociale accrue et ambitionne d’être plus bénéfique pour l’environnement (eau, carbone, énergie...).

Pour ce faire, elle ambitionne de contribuer utilement à :

- l’éducation du consommateur (production, saisonnalité, cuisine, gaspillage alimentaire ...) et la sensibilisation à l’impact de l’alimentation sur la santé ;
- la relocalisation de l’alimentation, en s’appuyant sur toutes les agricultures (filières longues, courtes, bio, conventionnel...) et les savoir-faire afin de nourrir la population, approvisionner les professionnels de l’alimentation et des IAA en produits agricoles locaux, ainsi que la restauration collective et la distribution.

*Enjeu stratégique 2.1 - Organiser, animer et favoriser la gouvernance de la filière alimentaire locale terre et mer*

*Enjeu stratégique 2.2 - Développer l’agriculture, la conchyliculture et la pêche de proximité*

*Enjeu stratégique 2.3 - Développer la commande publique en produits locaux de qualité et notamment biologiques*

*Enjeu stratégique 2.4 - Définir une stratégie d’organisation et d’équipement logistique*

*Enjeu stratégique 2.5 - Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d’être acteurs de leur alimentation et de leur santé*

### **DEFI 3 – CULTIVER LA QUALITE TERRITORIALE DU PAYS DE LORIENT ET FAVORISER LA TRANSITION**

Le territoire du pays de Lorient possède une grande diversité d'espaces, maritimes, terrestres, insulaires, littoraux, ruraux, urbains et périurbains. Il révèle une composition originale, riche et fragile. Il recèle ainsi de nombreuses opportunités, de nombreuses ressources à préserver et à mettre en valeur. Patrimoines, paysages, biodiversité, eau, savoir-faire agricoles et culinaires, créations et innovations sont au cœur de la démarche de qualité territoriale. La Charte entend conforter cette stratégie de différenciation en donnant sa « couleur pays de Lorient » à la politique agricole et alimentaire locale, en cohérence avec les politiques publiques des territoires voisins et plus largement de la région Bretagne. Elle encourage notamment l'adoption de nouvelles pratiques à impact social, économique et environnemental positif, facilite les expérimentations génératrices de liens, et promeut les produits avec signes officiels de qualité, cahier des charges...

*Enjeu stratégique 3.1 - Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du pays de Lorient*

*Enjeu stratégique 3.2 - Aider à l'évolution des pratiques agricoles et conchyliques et des filières de production en cohérence avec les politiques de bassin versant*

*Enjeu stratégique 3.3 - Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer*

*Enjeu stratégique 3.4 - Connecter territoire et agriculture, connecter rural, périurbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales*

### **DEFI 4 – AGIR POUR UNE MISE EN ŒUVRE ADAPTEE, CONCERTEE ET VOLONTARISTE DE LA CHARTE**

La mise en œuvre du programme prévisionnel d'actions se fera en priorité par des actions portées par une diversité de porteurs de projets prêts à enclencher leurs initiatives.

L'animation vise à la coordination de l'ensemble des partenaires, le suivi du dispositif de la Charte, et des contributions à la mise en œuvre des actions. Elle est assurée par les structures pilotes, qui se doteront de moyens spécifiques. Elle s'appuiera aussi sur la mobilisation d'organismes et associations partenaires, afin qu'elles puissent mener des missions répondant aux objectifs de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation. Le financement des actions sera recherché notamment dans le cadre du programme Leader, auprès des collectivités territoriales et/ou de tout autre dispositif de financement.

*Enjeu stratégique 4.1 - Animer la Charte*

*Enjeu stratégique 4.2 - Communiquer sur la Charte de l'agriculture et de l'alimentation*

*Enjeu stratégique 4.3 - Evaluer la mise en œuvre des actions et leur impact*

**Un conseil agricole et alimentaire composé des structures pilotes et des organismes partenaires** se réunira au minimum deux fois par an, il suivra la mise en œuvre de la Charte et son programme prévisionnel d'actions. Selon les besoins il sera ouvert à d'autres partenaires, associations locales, Chambres consulaires, l'office de tourisme, les services de l'Etat, le Conseil départemental, etc.

#### **La communication**

Chaque partenaire s'engage à mettre en œuvre, pour ce qui le concerne, le plan de communication de la Charte, conformément aux engagements de la convention partenariale entre les collectivités et les partenaires.

Chaque année, un Forum pourra réunir agriculteurs, acteurs de l'alimentation et collectivités pour dresser le bilan de l'application de la Charte, faire le point sur la consommation des espaces agricoles et traiter un thème stratégique prioritaire.

#### **Evaluation**

Les partenaires de la Charte ont choisi une auto-évaluation simple de sa mise en œuvre et de l'application de son Programme prévisionnel d'actions en définissant des indicateurs quantitatifs simples et en organisant une évaluation qualitative contradictoire entre les partenaires tous les deux ans. Cette évaluation pourra s'appuyer en particulier sur les outils d'observation de l'agence d'urbanisme et de développement du pays de Lorient et d'autres parties prenantes de la Charte.

#### **Les structures pilotes de l'animation**

- Lorient Agglomération
- La Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan
- La Chambre d'agriculture du Morbihan

#### **Les partenaires membres du conseil agricole et alimentaire**

- Les Communes du pays de Lorient
- Le Conseil régional
- Le Conseil de développement
- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- Le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan
- La Confédération Paysanne
- Les Jeunes Agriculteurs
- Le Groupement de Vulgarisation Agricole de la terre aux îles



Objet de la délibération

**APPROBATION DE LA CHARTE DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
DU PAYS DE LORIENT**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du  
04 Avril 2017

Suite à la convocation du 27 Mars 2017, la séance est ouverte à 17h00 à la Maison de l'Agglomération, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Norbert METAIRIE, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Roger Thomazo, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Pascale Le Oué, Alain Nicolazo, Christian Carton (suppléant), Michel Dagorne, Dominique Yvon, Jo Daniel, Françoise Ballester, Robert Hénault, André Hartereau, Jean-Louis Le Masle, Armelle Nicolas, Jean-Marc Léauté, Thérèse Thiéry, Olivier Le Maur, Myrienne Coché, Alain L'Hénoret, François Le Louer, Serge Gagneux, Victor Tonnerre, Brigitte Melin, Gwenn Le Potier (suppléante), Marie-Christine Baro, Laurent Tonnerre, Jean-Paul Aucher, Karine Rigole, Gaël Le Saout, Yann Syz, Nadyne Duriez, Tristan Douard, Agathe Le Gallic, Fabrice Loher, Maria Colas, Jean Le Bot, Noëlle Piriou, Delphine Alexandre, Ronan Loas, Téaki Dupont, Loïc Tonnerre, Isabelle Le Riblair, Dominique Quintin, Daniel Le Lorrec, Daniel Martin, Marc Boutruche, Céline Legendre, Marc Cozilis, Gisèle Guilbart, Jean-Michel Bonhomme.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric Toussaint donne pouvoir à Jean-Michel Jacques  
Marie-Françoise Cerez donne pouvoir à André Hartereau  
Caroline Balssa donne pouvoir à Armelle Nicolas  
Serge Gerbaud donne pouvoir à Delphine Alexandre  
Pascal Flégeau donne pouvoir à Alain L'Hénoret  
Morgane Hémon donne pouvoir à Myrienne Coché  
Joël Izar donne pouvoir à Victor Tonnerre  
Patricia Kerjouan donne pouvoir à François Le Louer  
Olivier Le Lamer donne pouvoir à Tristan Douard  
Marie-Christine Détraz donne pouvoir à Norbert Métairie  
Jean-Paul Solaro donne pouvoir à Emmanuelle Williamson

Absents représentés :

Dominique Le Vouedec.  
Nathalie Le Magueresse.

Absent excusé :

Pierrik Nevannen.

Envoyé en préfecture le 28/10/2019

Reçu en préfecture le 28/10/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191024-D201910005-DE

ID : 056-200042174-20170404-DEL\_201792-DE

*Arrivées de Jacques Le Nay et Emmanuelle Williamson au cours de l'examen de la question n°5.*

*Arrivée de Jean-Michel Jacques au cours de l'examen de la question n°8.*

*Départs de Jean Le Bot (pouvoir donné à Fabrice Loher) et de Gaël Le Saout (pouvoir donné à Nadyne Duriez) et arrivée de Pascal Flégeau au cours de l'examen de la question n°11.*

*Arrivée de Morgane Hémon au cours de l'examen de la question n°14.*

*Arrivées de Serge Gerbaud et de Caroline Balssa au cours de l'examen de la question n°20.*

*Départ d'Agathe Le Gallic (pouvoir donné à Karine Rigole) au cours de l'examen de la question n°21.*

*Départs de Laurent Tonnerre (pouvoir donné à Yann Syz), de Pascale Le Oué (pouvoir donné à Gérard Falquerho) et de Loïc Tonnerre (pouvoir donné à Isabelle Le Riblair) au cours de l'examen de la question n°30.*

*Départ de Brigitte Melin au cours de l'examen de la question n°32.*

***Myrienne Coché et Françoise Ballester sont désignées secrétaires de séance.***

Pôle Développement

## APPROBATION DE LA CHARTE D'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DU PAYS DE LORIENT

En 2001, Lorient Agglomération et les représentants de la profession agricole ont signé une Charte de l'agriculture avec les objectifs suivants :

- Le maintien d'une activité économique dynamique et diversifiée,
- La protection de l'environnement et des paysages,
- Le développement de la communication et du dialogue entre les agriculteurs, élus et habitants du territoire.

Depuis, des actions structurantes ont été menées, telles que l'intégration de l'agriculture dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU), l'approvisionnement des restaurations collectives, les aides à l'installation, la convention avec la SAFER, la valorisation des producteurs en vente directe (plaquette), la mise en place du programme LEADER, l'émergence d'une filière alimentaire locale et d'un Projet Alimentaire Territorial récemment labellisé par le Ministère de l'agriculture.

Lorient Agglomération a engagé en octobre 2015 une révision de la Charte pour l'adapter aux évolutions économiques, partenariales, et territoriales. La fusion de Lorient Agglomération avec la Communauté de Communes de la région de Plouay du Scorff au Blavet, a renforcé l'importance de la place de l'activité agricole sur le territoire.

Dans ce cadre, un diagnostic réalisé par l'association nationale Terres en Villes a mis en avant les atouts et faiblesses du projet mis en œuvre :

Si des progrès en matière de préservation des terres agricoles ont été actés, il reste encore à engager une réelle politique foncière agricole. La qualité de la collaboration avec la profession agricole a été soulignée, ainsi que l'intérêt de l'élargir à d'autres acteurs économiques ainsi qu'à la société civile. Il est apparu nécessaire d'optimiser l'animation du dispositif de la Charte et de clarifier les échelles territoriales d'intervention.

A l'issue du diagnostic, les thèmes prioritaires d'actions partagés sont : l'alimentation, l'agriculture et les enjeux liés à la transmission des exploitations, la ruralité et l'énergie.

Afin de construire la nouvelle Charte, une large consultation des acteurs socio-économiques a été engagée :

- Agriculteurs et élus des communes rencontrés dans le cadre de l'étude d'identification des espaces agricoles stratégiques à préserver dans le SCOT du pays de Lorient,
- 17 entretiens individuels dans la phase de diagnostic,
- 63 personnes mobilisées via des ateliers participatifs,
- 2 consultations par email sur le contenu de la Charte adressées aux acteurs socio-économiques,
- 40 propositions d'actions provenant d'une dizaine d'acteurs coordonnés par le Conseil de Développement du pays de Lorient.

Ainsi la nouvelle Charte de l'Agriculture devient la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation et concernera le territoire du pays de Lorient composé de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan.

Avec la Chambre d'agriculture du Morbihan, les deux structures intercommunales sont les structures pilotes de la Charte. Elles animent la Charte et engagent pour ce faire les moyens nécessaires.

Les partenariats sont renforcés par l'intégration du Conseil de Développement au sein du Conseil Alimentaire et Agricole (anciennement appelé groupe de travail de la Charte de l'Agriculture).

D'autres partenaires publics, associatifs et économiques qui participent, par leurs actions, à la mise en œuvre de la Charte, pourront adhérer à cette dernière par délibération ou par courrier.

La nouvelle Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation répond à 4 défis :

- Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi
- Défi 2 - Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé
- Défi 3 - Cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et favoriser la transition
- Défi 4 - Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la Charte

Elle est composée d'un texte d'orientations et d'un programme prévisionnel d'actions prioritaires pour les années 2017 - 2018 qui sera réactualisé tous les deux ans. Ces actions pourront être portées par plusieurs acteurs publics et privés.

Les structures pilotes participeront à l'accompagnement des porteurs de projets dans la recherche de financements.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

Vu le projet de Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation,  
Vu l'avis de la Commission du développement et de l'attractivité du territoire,  
Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **APPROUVE** la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation, ses orientations et son programme prévisionnel d'actions 2017-2018.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de la Charte ainsi que les documents y afférant.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Norbert MÉTAIRIE